

# A quoi correspondent vos cotisations ?

Vos cotisations représentent votre participation aux coûts de fonctionnement de votre Association AIST-La Prévention active et correspondent aux prestations relevant de la Santé au travail, de la Prévention des risques professionnels et du suivi individuel des salariés de votre entreprise.

Elles permettent :

- 1) **Les actions en milieu de travail de nos équipes pluridisciplinaires** composées de médecins du travail, médecins collaborateurs, infirmiers Santé au Travail, Assistants Techniques Santé Travail, Assistants médicaux et **du pôle technique** comprenant des ergonomes, technicien hygiène et sécurité, métrologues, coordonnateur Maintien dans l'emploi, toxicologues...  
**Ces actions** sont des visites d'entreprises pour l'identification des risques professionnels et l'établissement de la Fiche d'Entreprise (obligatoire et précieuse pour vous aider à renseigner votre Document Unique et pour prononcer une inaptitude), les études de postes, les conseils en Equipement de Protection Collectif et en Equipement de Protection Individuel, sensibilisation aux risques professionnels (ateliers RPS, saisonniers, information sur l'évolution de la réglementation...), mesures de bruit, d'empoussièrement, de vibration, conseils et mesures concernant les produits toxiques, aide au maintien dans l'emploi....
- 2) **Le suivi individuel des salariés** incluant :
  - a. les visites **médicales et entretiens médico-professionnels** : embauche, pré-reprise, reprise, à la demande et périodique (en fonction des risques professionnels, les situations spécifiques et la Santé du salarié)
  - b. les **examens complémentaires** nécessaires à la détermination de l'aptitude et au dépistage de maladies professionnelles ou dangereuses pour l'entourage : biométrie (analyses d'urines, visiotest, audiométrie, Exploration fonctionnelle respiratoire...)
- 3) **Le fonctionnement de l'Association et la partie administrative** comprenant :
  - a. Assemblée générale, Conseil d'Administration, Commission de contrôle...
  - b. **Le service adhérent** : constitution du dossier administratif lors de l'adhésion et suivi (modifications coordonnées, facturation, appel à cotisation....)
  - c. **Le service gestion et comptabilité** (bilan, budget prévisionnel, comptabilité)
  - d. **Le service Qualité**, gestion des archives et des réclamations
  - e. **Le service Achats et Maintenance** (suivi des constructions des centres médicaux, entretiens des 24 centres, matériels médicaux, techniques)
  - f. **Le service informatique et réseau** (logiciel métier pour le suivi des dossiers médicaux, planification des rdv, réseaux, matériel...)
  - g. **Le service RH** (organisation du personnel (192 salariés), embauches, remplacements, paie, congés....)
  - h. **Le service Communication** (site Internet, documents d'information (risques et prévention RPS, plâtrier/peintre, carreleur, mécanicien automobile...), organisation d'ateliers et de petits déjeuners (RPS, réglementation, document unique, maintien dans l'emploi, conférence de presse, téléphonie, accueil, signalétique...)